



PRÉFÈTE DE LA NIÈVRE

Direction du pilotage interministériel
Pôle environnement et guichet unique ICPE

AVIS D'OUVERTURE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

**Demande de mise en place d'un périmètre délimité des abords
de monuments historiques**

Commune de GUÉRIGNY

Par arrêté préfectoral n° 58-2019-07-23-002 du 23 juillet 2019, il sera procédé, du jeudi 5 septembre 2019 au lundi 7 octobre 2019, soit pendant 33 jours consécutifs, à une enquête publique relative à la mise en place d'un périmètre délimité des abords (PDA) de monuments historiques situés sur le territoire de la commune de GUÉRIGNY.

La demande est sollicitée pour :

- les anciennes forges royales de la Chaussade, avec son bâtiment à clocheton "des grosses chaînes", le logement dit "des câbles", "la longère", le bief, les grilles, le sol, le matériel technique ainsi que les ateliers subsistants,
- le château de la Chaussade, y compris les dépendances, le parc, la cour verte et la cour du château,
- le château de Villemenant,
- la promenade publique des Allées.

Au terme de la procédure, Mme la Préfète de la région Bourgogne-Franche-Comté créera un périmètre délimité des abords par arrêté préfectoral.

M. Denis GOUTTE a été désigné commissaire enquêteur par M. le Président du Tribunal Administratif de DIJON.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique est consultable :

- sur le site internet des services de l'État dans la Nièvre à l'adresse suivante : www.nievre.gouv.fr (onglet "Publications", rubrique "Enquêtes publiques État"). Le public pourra formuler ses observations par courriel, transmis au commissaire enquêteur, à l'adresse électronique suivante : pref-icpe-contact-public@nievre.gouv.fr avant la fin de l'enquête. Elles seront tenues à la disposition du public au siège de l'enquête et consultables sur le site internet de la Préfecture de la Nièvre dans les meilleurs délais,
- à la mairie de GUÉRIGNY, siège de l'enquête. Le public pourra consigner ses observations et propositions directement sur le registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur,
- à la Préfecture de la Nièvre, Pôle environnement et guichet unique ICPE.

Les observations et propositions écrites sur ce projet peuvent également être adressées, par voie postale, à la mairie de GUÉRIGNY, à l'attention du commissaire enquêteur. Ces dernières sont annexées au registre d'enquête tenu à la disposition du public au siège de l'enquête.

Le commissaire enquêteur, M. Denis GOUTTE, se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations à la mairie de GUÉRIGNY, les :

- | | | | |
|------------|-------------------|----|---------------|
| • jeudi | 5 septembre 2019 | de | 8H30 à 11H30 |
| • vendredi | 13 septembre 2019 | de | 14H00 à 17H00 |
| • samedi | 21 septembre 2019 | de | 9H00 à 12H00 |
| • jeudi | 26 septembre 2019 | de | 8H30 à 11H30 |
| • lundi | 7 octobre 2019 | de | 15H00 à 18H00 |

.../...

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la Préfecture de Nièvre. Les observations du public sont consultables et communicables aux frais de la personne qui en fait la demande pendant toute la durée de l'enquête publique auprès de la Préfecture de la Nièvre – Pôle Environnement et Guichet unique ICPE – 40 rue de la Préfecture – 58026 NEVERS Cedex.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public, à réception et pendant un an à compter de la clôture de l'enquête :

- sur le site internet des services de l'État dans la Nièvre : www.nievre.gouv.fr (onglet "Publications", rubrique "Enquêtes publiques État"),
- à la Préfecture de la Nièvre – Pôle environnement et guichet unique ICPE,
- à la mairie de GUÉRIGNY.

Des informations sur le projet peuvent être demandées à :

M. Gaël TOURNEMOLLE – Direction régionale des affaires culturelles de Bourgogne-Franche-Comté – service architecture et espaces protégés – 39 rue de la Vannerie – 21000 DIJON cedex (téléphone 03.80.68.50.78 – courriel : gael.tournemolle@culture.gouv.fr).